



CAPPA

coordination & appui
des parcours précoces
en autisme

2024

Rapport d'Activité CAPPA



Présentation générale

Le CAPPA, un dispositif médico-social unique

A qui s'adresse t'il ?	p.4
Quelles sont ses missions ?	p.4
Quels sont les formats d'intervention ?	p.4
Organisation.....	p.5
Les étapes de l'accompagnement	p.7
Coordination du dispositif	p.8
L'équipe de coordination 2024 et Perspectives.....	p.9

Analyse de l'activité

Données d'activité globales 2024

Infographie 2024	p.12
Evolution de la fille active par territoire	p.13
Moyenne d'âge des enfants	p.13
Durée moyenne d'accompagnement	p.14
Degré de sévérité du TSA	p.14
Type d'accompagnement à l'entrée	p.15
Orientation des enfants en sortie de dispositif	p.15

Modalités d'accompagnement proposés

Coordination des intervention	p.17
Entretiens familiaux et guidance parentale	p.17
Accompagnement dans les démarches	p.17
Appui technique et réunions partenariales	p.17
Intervention dans les écoles et accompagnement	p.18
Temps de formation parentale	p.18
Perspectives futures	p.19

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

CAPPA : UN DISPOSITIF MÉDICO-SOCIAL GÉRÉ PAR LE GIP CRA MIDI-PYRÉNÉES

Dès 2005, la constitution du Centre Ressources Autisme en Groupement d'Intérêt Public (GIP) permettait à des partenaires publics et privés de mettre en commun des moyens pour la mise en œuvre de mission d'intérêt général.

“

Ainsi, le GIP a pour objet de contribuer à améliorer la qualité de vie des personnes autistes à tous les âges de la vie.

”

- Sans jamais se substituer à elles, le centre de ressources est à la disposition des personnes autistes et à celle de leur famille, pour susciter l'expression, permettre l'écoute et répondre à leur attente.
- Le groupement d'intérêt public a pour mission de faciliter les rencontres entre professionnels, de soutenir l'innovation et d'aider à la constitution et à l'animation d'un travail en réseau.

Le GIP CRA Midi-Pyrénées est ainsi l'organisme gestionnaire du CRA Midi-Pyrénées et du dispositif CAPPA, depuis la création de ce dernier en 2015.

Le groupement est présidé par Jean-Louis AGARD et comprend 13 partenaires :

SANITAIRE

- CHU Toulouse
- CH Ariège Couserans
- Fondation Bon Sauveur d'Alby
- CH Marchant

MÉDICO-SOCIAL

- ADSEA 32
- AGAPEI
- APAJH 81
- ARSEAA
- Résilience Occitanie (RESO)
- ASEI

UNIVERSITAIRE

- Université Paul Sabatier de Toulouse

ASSOCIATION DE FAMILLES

- Sésame Autisme Midi-Pyrénées
- Union Régionale Autisme France



LE CAPPÀ, UN DISPOSITIF MÉDICO-SOCIAL UNIQUE !

CAPPÀ - Coordination et Appui des Parcours Précoces en Autisme, est un **dispositif médico-social régionale d'accompagnement familial** créé en décembre 2015, porté par le GIP CRA Midi-Pyrénées.

A qui s'adresse t'il ?

Il s'adresse aux **familles d'enfants présentant un trouble du spectre de l'autisme**, âgés de moins de 4 ans ½ à l'entrée, et ne bénéficiant pas de coordination de soins (accompagnement en secteur libéral et/ou associatif).

Ses missions

Apporter un **appui aux familles**, pour **planifier et organiser les interventions** par les professionnels libéraux et/ou associatifs, et **coordonner les interventions précoces** dans les différents lieux de socialisation (crèche, école...).



L'accompagnement est personnalisé au profil de l'enfant et les interventions sont basées sur les recommandations de bonnes pratiques professionnels de la Haute Autorité de Santé (HAS).

Le dispositif intervient sur une durée de **18 mois maximum**.

Les formats d'intervention

- > **Évaluation** des besoins psycho-éducatifs
- > **Guidance** parentale
- > **Orientation** vers des professionnels ou dispositifs spécialisés
- > Réunions de **coordination** avec les professionnels de soin
- > **Soutien** à la socialisation et à la scolarisation

L'entrée dans le dispositif CAPPÀ n'est pas conditionnée par l'obtention d'une notification de la Maison Départementale des Personnes Handicapées, ce qui permet une plus grande souplesse et réactivité.

Stratégie nationale 2023–2027 pour les TND

Engagement 3 « Avancer l'âge du repérage et des diagnostics et intensifier les interventions précoces »

« Repérer, intervenir et diagnostiquer le plus tôt possible les enfants qui présentent un écart de développement est déterminant pour leur évolution, leur niveau d'autonomie future et prévenir les sur-handicaps. La stratégie nationale autisme au sein des TND 2018–2022 a permis de massifier le repérage et l'accompagnement précoce des enfants de 0 à 6 ans ».

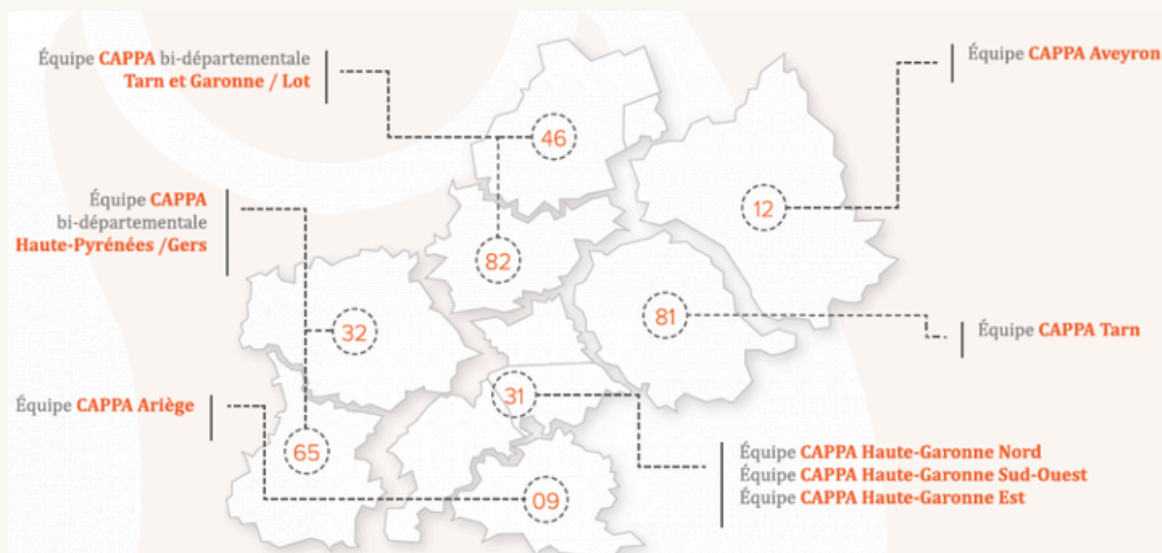
« Enfin, les personnes qui entourent l'enfant dans sa vie quotidienne seront accompagnées pour agir favorablement sur son développement. Des études scientifiques démontrent un impact favorable sur la trajectoire développementale de l'enfant quand on intervient dans son milieu de vie (parents, aidants, professionnels de la petite enfance et de l'école...). Il sera proposé aux parents et aidants une formation leur permettant de comprendre le fonctionnement de leur enfant et de soutenir son développement. »

Organisation

8 équipes départementales ou bi-départementales constituent le dispositif et sont réparties sur le territoire Occitanie-Ouest :

- Équipe **CAPPA Ariège**, gérée par les PEP09
- Équipe **CAPPA Aveyron**, gérée par la Fondation OPTEO
- Équipe **CAPPA Haute-Garonne nord** (secteur 1 pédopsychiatrie), gérée par le GIP CRA MP
- Équipe **CAPPA Haute-Garonne sud-ouest** (secteur 2 pédopsychiatrie), gérée par le CH G. Marchant
- Équipe **CAPPA Haute-Garonne est** (secteur 3 pédopsychiatrie), gérée par l'ARSEAA Pôle Guidance Infantile
- Équipe **CAPPA Tarn & Garonne et Lot**, gérée par le CH Montauban, le CAMSP 82, l'ICM Camille Miret et le GIP CRA MP
- Équipe **CAPPA du Tarn**, gérée par la Fondation Bon Sauveur d'Alby
- Équipe **CAPPA Gers et Hautes-Pyrénées**, gérée par le CAMSP 32 (ADPEP du Gers) et le CH Lannemezan





Les temps de travail financés par le GIP CRA MP (via une dotation par l'ARS Occitanie), sont définis dans le cadre d'une **convention de coopération** qui lie le GIP CRA MP et l'organisme gestionnaire ou l'établissement ou le service qui porte l'équipe.

L'équipe pluridisciplinaire du CAPPA a initialement été composée de la façon suivante mais se modifie régulièrement au regard des territoires et des ressources possibles en personnel recruté :

- > Médecin (0,10 ETP)
- > Psychologue (0,30 ETP)
- > Educateur-trice spécialisé-ée (0,30 ETP)
- > Secrétaire (0,10 ETP)

Les établissements et services qui portent les équipes peuvent aussi prendre l'initiative de renforcer ces dernières, sur leurs fonds propres. Certains l'ont ainsi fait, notamment pour du temps d'assistante de service social (Gers/Hautes-Pyrénées et Haute-Garonne Est) et de cadre de santé/direction (Haute-Garonne Sud-Ouest, Haute-Garonne Est, Tarn et Aveyron).

L'équipe Haute-Garonne Nord et Haute-Garonne Sud-Ouest bénéficient de la proximité de l'ASS du pôle ressources du CRA Midi-Pyrénées.

LES ÉTAPES DE L'ACCOMPAGNEMENT



“ La coordination du dispositif régional doit être assurée par une équipe dédiée, adossée au CRA. Il s’agit d’assurer une cohérence globale et une harmonisation des pratiques des différentes équipes CAPPA de la région, ainsi que l’évaluation quantitative et qualitative des actions menées. ”

Extrait du projet initial - 2015

Si globalement les missions des équipes de coordination n’ont pas changé, elles ont cependant évolué dans le temps afin de répondre au plus près des besoins repérés sur leurs territoires de référence, tout en respectant le cadre budgétaire alloué.

C’est ainsi qu’ont pu être identifiés des besoins de supervision technique accompagnés jusqu’en 2023 par le directeur adjoint du GIP CRA Midi-Pyrénées et la nécessité de pourvoir à des demandes croissantes relatives au champ du secteur social auxquelles les équipes ne peuvent pas toujours répondre à défaut d’un temps suffisant d’assistante de service sociale. La nature des besoins repérés reste cependant stable et liée à :

Un accompagnement en post-diagnostic : période pendant laquelle de nombreuses démarches à la MDPH doivent souvent être effectuées pour ouvrir des droits.

La préparation de l’orientation post-CAPPA : plusieurs enfants sont orientées vers des services ou établissements médico-sociaux, qui nécessitent des démarches auprès de la MDPH.

Ressources des parents : que ce soit pour des raisons socio-familiales ou des raisons liées aux effets de sidération qui touchent certains parents après l’annonce d’un diagnostic, plusieurs parents ne sont pas en mesure de réaliser seuls les démarches MDPH.

Le manque de ressources sur les territoires : il est difficile pour les parents, comme pour les professionnels des équipes CAPPA qui les accompagnent, d’identifier et mobiliser des ressources de droit commun sur leur territoire, qui permettraient d’aider les parents dans leur démarches administratives (ASS des MDPH, ASS des polyvalences de secteur, ASS CAMSP/CMP enfants/CMPP).

L'équipe de coordination 2024 et Perspectives

L'équipe de coordination assure :

UN CADRE INSTITUTIONNEL

- convention de coopération
- documents obligatoires (charte des droits et libertés de la personne accueillie, livret d'accueil, DIPC, personnes qualifiées, règlement de fonctionnement ...)
- dossier "usager" informatisé
- offre d'outils et de procédures
- supports de communication
- Organisation d'une journée institutionnelle annuelle

UN APPUI ET UNE SUPERVISION TECHNIQUE

- information sur les dispositifs d'intervention
- information sur l'évolution des techniques et indications
- Diffusion et partage du réseau du GIP CRA Midi-Pyrénées
- Réunion de fonctionnement et d'échange technique

DES FONCTIONS SUPPORTS

- Responsable de service
- Responsable communication
- Responsable qualité
- Assistante de direction

UNE DÉMARCHE QUALITÉ

- Evaluation de la satisfaction
- Questionnaire de qualité de vie familiale
- Démarche d'amélioration continue de la qualité et évaluation interne du dispositif

UN SUIVI D'ACTIVITÉ

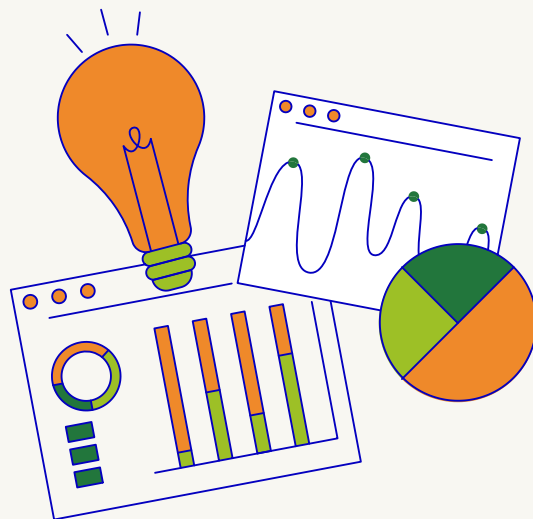
- Enregistrement informatique des actes réalisés
- Analyse de l'activité

En 2024, la coordination sera assurée, par un ancrage à la fois dans les services supports du GIP CRA Midi-Pyrénées et dans le pôle ressources du CRA Midi-Pyrénées avec le souhait de réimpulser dès 2025 une dynamique de cette équipe de coordination qui sera portée par Marie Dauga, coordinatrice du dispositif CAPPa.

2023		2024		2025 - 2026	
Actions	Professionnels	Actions	Professionnels	Actions	Professionnels
- Pilotage du dispositif - Liens avec les partenaires portant les équipes CAPPa - Rencontres des équipes sur le territoire - Soutien matériel voire organisationnel - Evaluation du dispositif - Ecriture du rapport d'activité, etc.	Direction du GIP	- Pilotage du dispositif - Liens avec les partenaires portant les équipes CAPPa - Rencontres des équipes sur le territoire - Soutien matériel voire organisationnel - Evaluation du dispositif - Ecriture du rapport d'activité, etc.	- Direction du GIP - Assistante de direction du GIP	- Pilotage du dispositif - Liens avec les partenaires portant les équipes CAPPa - Rencontres des équipes sur le territoire	- Direction du GIP - Coordinatrice du dispositif CAPPa - Assistante de direction du GIP
- Recueil des données d'activité et publication régulières d'infographies - Harmonisation et diffusion des outils de communication	Assistante administrative de l'équipe coordination du CAPPa	- Recueil des données d'activité et publication régulières d'infographies - Harmonisation et diffusion des outils de communication	Assistante de direction	- Evaluation du dispositif - Démarche d'amélioration continue - Ecriture du rapport d'activité	- Direction du GIP - Coordinatrice du dispositif CAPPa - Responsable qualité - Assistante de direction du GIP
- Soutien des équipes voire formation dans l'accompagnement administratif des familles - Interventions directes auprès de certaines familles (en particulier pour 31 Sud Ouest et 31 Nord) - Projet de formation/intervention sur les démarches administratives à l'attention des équipes	Assistante de service social de l'équipe coordination du CAPPa	- Soutien des équipes voire formation dans l'accompagnement administratif des familles - Interventions directes auprès de certaines familles (en particulier pour 31 Sud Ouest et 31 Nord) - Projet de formation/intervention sur les démarches administratives à l'attention des équipes	Assistante de service social de l'équipe coordination du CAPPa	- Soutien matériel voire organisationnel - Recueil des données d'activité	- Assistante de direction
				- Harmonisation et diffusion des outils de communication - Publication régulières d'infographies - Soutien des équipes voire formation dans l'accompagnement administratif des familles - Interventions directes auprès de certaines familles - Ensemble du dispositif après évaluation - Projet de formation/intervention sur les démarches administratives à l'attention des équipes	- Responsable communication
				Support RH	- Coordinatrice du dispositif CAPPa - Assistante de service social
					Responsable de service du GIP

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ

DONNÉES D'ACTIVITÉ GLOBALES 2024



Appui pour les familles & Interventions précoces adaptées

- Enfants de moins de 6 ans
- Diagnostic de TSA
- Accompagnés en libéral et /ou associatif



8 ÉQUIPES DÉPARTEMENTALES &
1 ÉQUIPE DE COORDINATION

3 ANS ET 9 MOIS

Moyenne d'âge des enfants concernés à l'entrée dans le dispositif

19 MOIS

Durée moyenne d'accompagnement

47 SORTIES

18 vers le secteur libéral dont 9 avec coordination médicale
29 vers des ES ou ESMS : CMP, SESSAD, UEMA, Hôpital de jour
...

117

familles accompagnés
en 2024

dont 32 nouvelles entrées

82 %

Des enfants présentant des troubles
d'intensité modérée à sévère (critère
DSM-5)

Type d'accompagnement à l'entrée :



36%

Suivi en libéral ou associatif



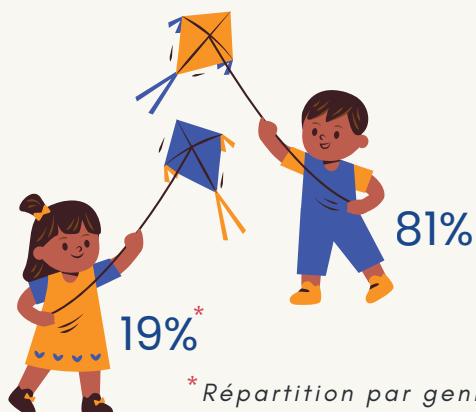
44%

Suivi en ES ou ESMS



20%

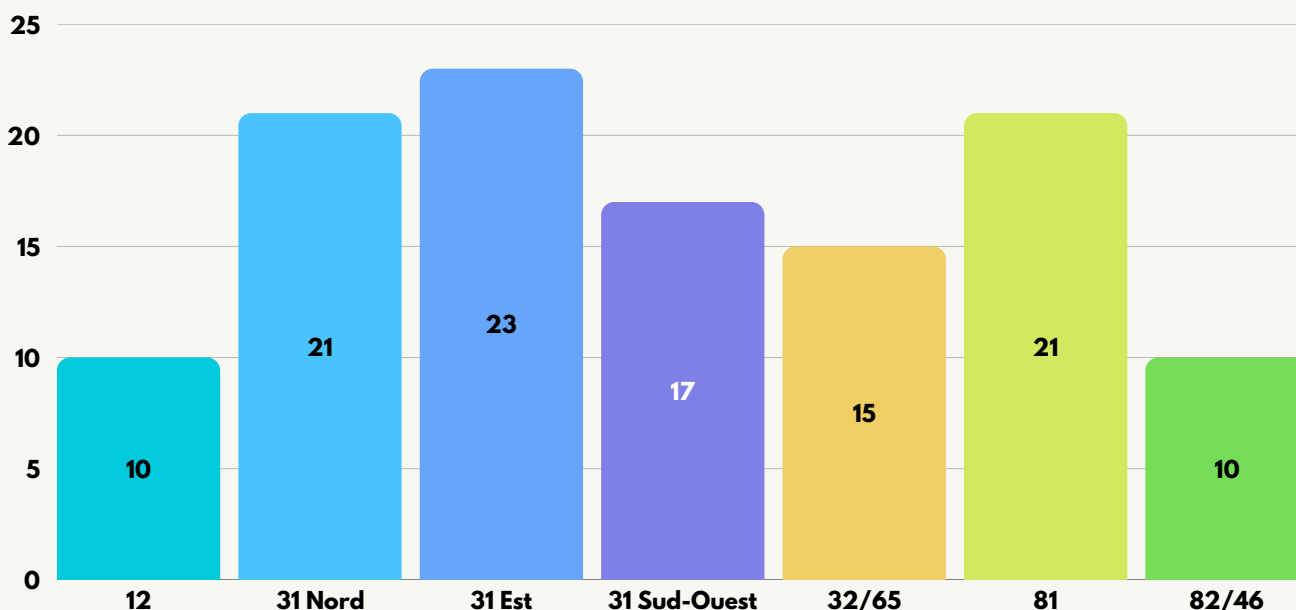
Aucun suivi



* Répartition par genre

File active 2024 CAPPA par territoire d'intervention

Répartition géographique de la file active en 2024



La file active est le nombre de personnes accompagnées par le CAPPA au moins une fois dans l'année. Un usager n'est comptabilisé qu'une seule fois dans la file active.

Dans le graphique ci-dessus, on retrouve le détail de la file active 2024 par dispositif en région.

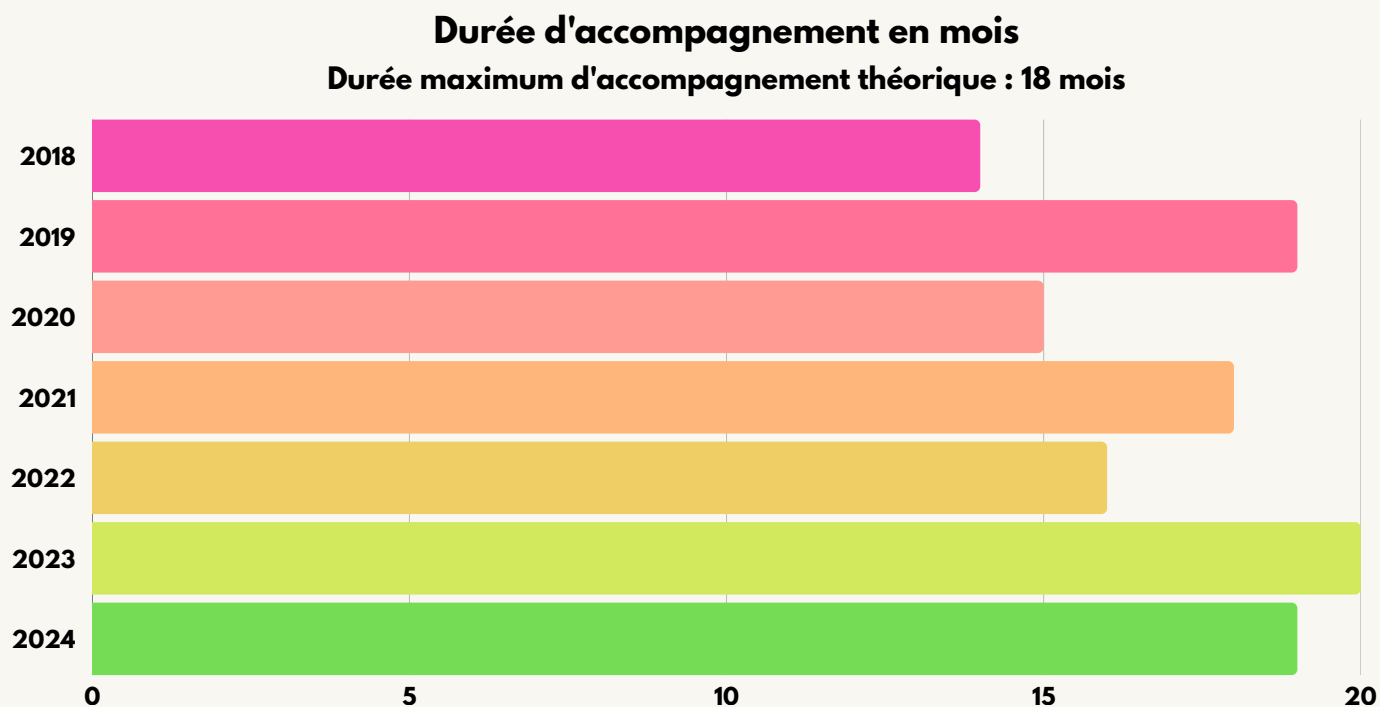
Le nombre de situations suivies simultanément sont définis dans le cadre de la convention de coopération qui lie le GIP CRA MP et l'organisme gestionnaire ou l'établissement ou le service qui porte l'équipe.

Moyenne d'âge des enfants à l'entrée dans le dispositif

Entrées en 2024	Entrées en 2023	Entrées en 2022	Entrées en 2021	Entrées en 2020	Entrées en 2019	Entrées en 2018
3 ans et 9 mois	3 ans et 8 mois	4 ans et 1 mois	3 ans et 8 mois	3 ans et 8 mois	3 ans et 10 mois	3 ans et 7 mois

L'âge moyen d'entrée dans le dispositif reste stable malgré des diagnostics de plus en plus précoces. Cela peut s'expliquer par l'existence d'autres dispositifs spécifiques en capacité d'accompagner de très jeunes enfants en post-diagnostics : PCO, UEMA, SESSAD très jeunes enfants.

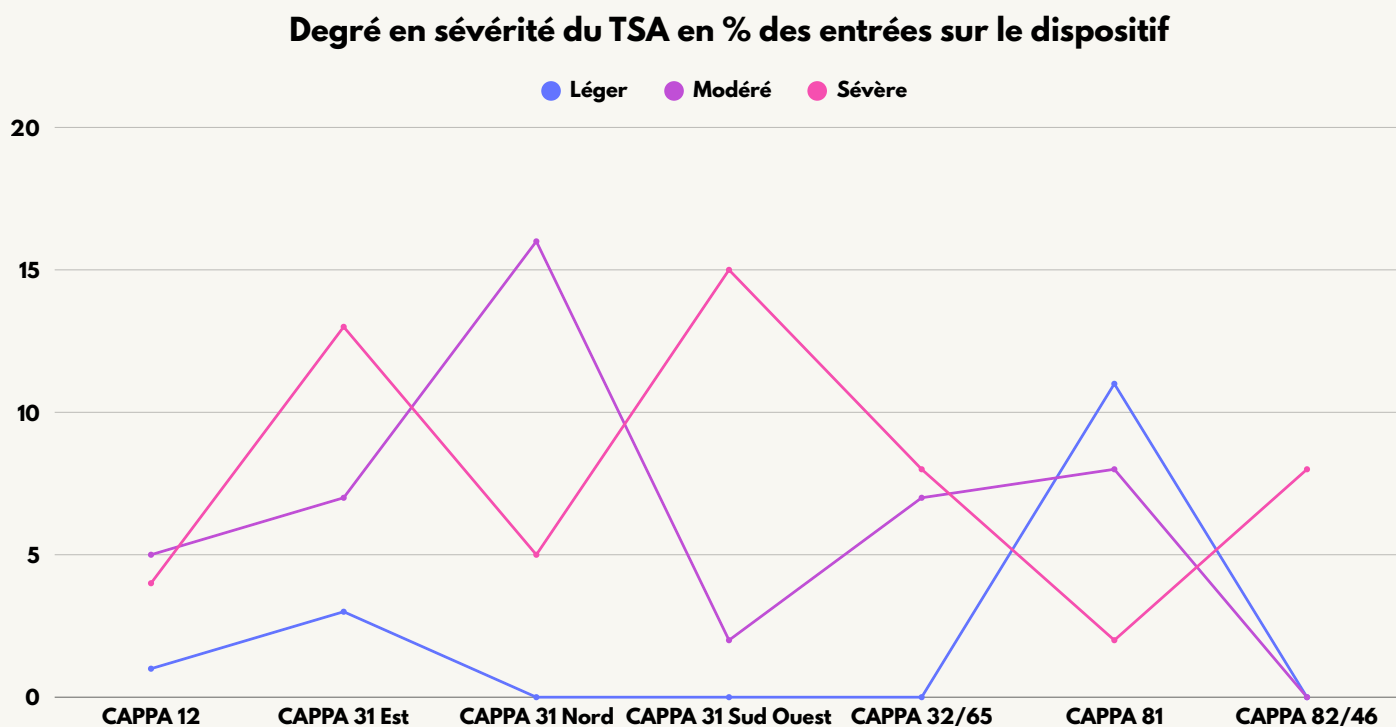
Durée moyenne d'accompagnement



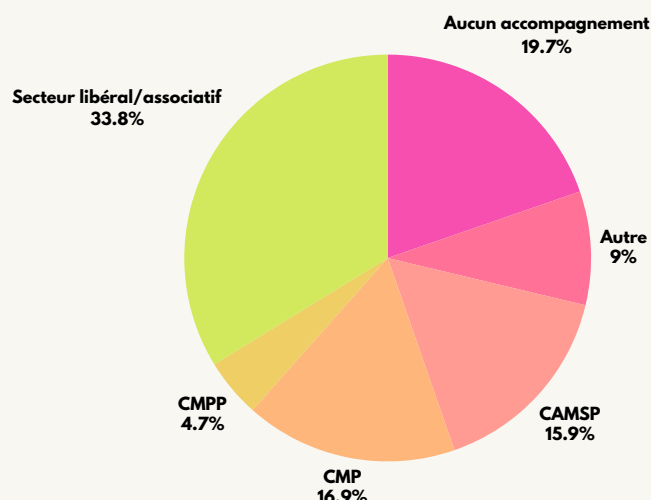
En 2024, la durée moyenne d'accompagnement est de 19 mois, supérieure donc à celle théorique de 18 mois. Cette moyenne masque des durées d'accompagnement hétérogènes, avec certaines de plus courtes durées et d'autres plus longues qui ont perduré au-delà de 18 mois.

Degré de sévérité du TSA des enfants accompagnés

Tous les profils de sévérité du TSA, définis par les critères du DSM-5, sont représentés parmi les enfants accompagnés. En moyenne, la moitié d'entre-deux ont un degré de sévérité modéré à sévère.



Type d'accompagnement des enfants à l'entrée dans le dispositif



En 2024, au moment de leur arrivée sur le dispositif CAPPa, 19,7% des enfants ne bénéficiaient encore d'aucun accompagnement. Ces parts correspondent au nombre de familles orientées en post-diagnostic, issues de secteurs divers et dont l'intervention du CAPPa vont leur permettre de mettre en place les accompagnements préconisés.

Pour 33% des enfants, la famille a déjà mis en place des prises en charge sur le secteur libéral ou associatif, soit par faute de places dans des dispositifs de service public pour la moitié d'entre eux, soit par choix d'un accompagnement libéral ou associatif pour l'autre moitié.

Pour le reste des nouvelles entrées, nous pouvons être sollicités par des CMP et CMPP qui ont réalisé l'évaluation diagnostique d'un enfant mais qui ne peuvent pas proposer de soins, généralement par manque de places. Le CAPPa peut alors intervenir pour accompagner la famille à cette mise en place.

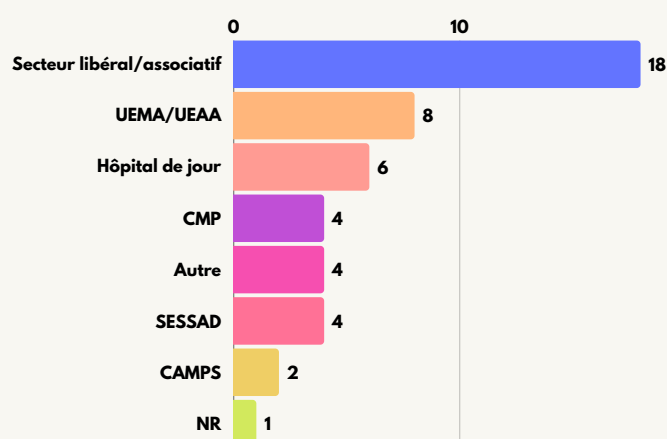
La proportion d'enfants non accompagnés lors de l'entrée sur le dispositif CAPPa a baissé depuis l'année dernière, très certainement du fait du déploiement des PCO sur l'ensemble de la région.

2022 : 25% des enfants concernés

2023 : 19% des enfants concernés

2024 : 19% des enfants concernés

Orientation des enfants en sortie de dispositif et coordination médicale à la sortie



Dans la continuité des années précédentes, l'orientation des enfants en sortie de dispositif CAPPa reste très variée. Ils sont orientés en fonction de leur profil et de leurs besoins individuels, des ressources locales et des possibilités d'accueil des différentes structures.

A noter, que 82 % de l'ensemble des enfants sortant bénéficient d'une coordination médicale en sortie de dispositif CAPPa quelque soit leur orientation.

MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT PROPOSÉES

Les interventions des équipes CAPPa sont personnalisées en fonction des besoins et possibilités des familles, mais dépendent aussi des contraintes locales. Toutes les équipes CAPPa sont mobiles et peuvent proposer des rencontres à domicile, outre les rendez-vous familiaux sur les locaux du dispositif, certaines équipes fonctionnent presque essentiellement sur un « mode itinérant » du fait des contraintes du territoire d'intervention. L'éloignement et/ou les difficultés de déplacement de certaines familles sont d'ailleurs parfois un frein à l'accompagnement, les temps de déplacement et leur coût limitant le nombre d'interventions possibles. Dans tous les cas, les professionnels CAPPa essaient de maintenir des échanges réguliers par téléphone, visioconférence et/ou mail avec les familles.

En 2024, pour faciliter la compréhension des familles ne maîtrisant pas la langue française et afin de faciliter les échanges avec les équipes, 4 familles en 2024, ont pu bénéficier des services d'interprétariat (anglais, espagnol, arabe, hindi ...). Pour rappel, les équipes peuvent solliciter 3 prestations d'interprétariat maximum durant les 18 mois d'accompagnement de l'enfant financées par le GIP CRA Midi-Pyrénées.

Le dispositif CAPPa ne dispose pas de financement dédié à la couverture des frais de soins effectués en libéral mais peut s'appuyer sur le Forfait d'Intervention Précoce dans le cadre de l'intervention des Plateformes de Coordination et d'Orientation dont le dispositif CAPPa est partenaire.



Le **déploiement des plateformes de coordination et d'orientation TND 0-6ans (PCO)** et du forfait d'intervention précoce (mesures 34 et 35 de la Stratégie Nationale pour l'Autisme au sein des TND) vient faire évoluer le recours et le champ d'action du dispositif CAPPa.

Pour mémoire, les PCO constituent une porte d'entrée du parcours diagnostique pour les enfants suspects de TND. Elles organisent une évaluation diagnostique en s'appuyant sur les ressources du secteur public comme du secteur libéral les plus rapidement disponibles et adaptées à la situation de l'enfant. Il s'agit de permettre une formulation diagnostique dans les 6 mois et la mise en place d'interventions précoces, sans charge financière pour les familles.

La nécessité d'une articulation fluide des plateformes avec le dispositif CAPPa est une évidence, avec possibilité pour la PCO d'orienter vers nos équipes dès formulation du diagnostic de TSA, dans l'attente d'un accompagnement plus structuré si nécessaire.

La mobilisation du forfait d'intervention précoce facilite pour le CAPPa l'orientation vers des professionnels libéraux non conventionnés avec l'assurance maladie (psychomotricien, psychologues, ergothérapeutes) sans contrainte financière pour les familles.

Le GIP CRA Midi-Pyrénées s'engage et entend participer à toutes les conventions constitutives des PCO d'Occitanie-Ouest, au titre de son positionnement de 3ème ligne (diagnostic et appui pour les situations complexes), et de son positionnement par la nature de son offre de seconde ligne.

Coordination des interventions

Les équipes CAPPA assurent un travail de coordination des accompagnements, qui passe par des liens réguliers avec les familles, les différents intervenants libéraux impliqués, mais aussi les écoles et les lieux d'accueil petite enfance.

Entretiens familiaux et Interventions de guidance parentale

Des interventions de guidance parentale adaptées aux spécificités des enfants autistes sont proposées mais ne se substituent jamais aux accompagnements proposés par les professionnels assurant l'accompagnement de l'enfant au quotidien.

Les professionnels CAPPA proposent parfois aux parents des temps de soutien psychologique : soutien dans l'acceptation et la compréhension du diagnostic, aide à la gestion des répercussions du handicap sur le quotidien, accueil des préoccupations parentales par rapport à l'avenir de l'enfant, ou du vécu des réactions de l'entourage ...

Accompagnement dans les démarches administratives (MDPH, inscriptions école/centre de loisirs ...)

Le dispositif CAPPA accompagne les familles dans les démarches administratives et notamment la constitution du dossier auprès de la MDPH : c'est souvent une des premières demandes à l'arrivée sur le dispositif, d'autant qu'une majorité de familles viennent tout juste de recevoir un diagnostic pour leur enfant.

Accompagnement dans les démarches vers les dispositifs ou professionnels requis dans le projet

Les équipes CAPPA accompagnent les familles dans la recherche des professionnels ou dispositifs requis dans le projet de leur enfant. Malgré un travail actif de construction et de développement du réseau avec les partenaires potentiels (structures associatives, professionnels libéraux du secteur, CAMSP, CMP/ CMPP...), les équipes se heurtent toutefois sur certains territoires à la difficulté à trouver des ressources en raison d'une offre de soins limitée ou saturée.

Appui technique à des professionnels accompagnants et organisation de réunions partenariales

Les équipes CAPPA peuvent, sans jamais se substituer aux professionnels en charge de l'accompagnement de l'enfant, réaliser des observations aussi bien à domicile, que dans les différents lieux de vie de l'enfant (crèches, accueils de loisirs, école...) pour mieux appréhender son fonctionnement, les éventuelles difficultés rencontrées et dégager pour les parents et les professionnels quelques pistes de stratégies éducatives.

Elles peuvent également participer à des équipes éducatives ou de suivi de scolarisation (ESS). Pour la grande majorité des enfants accompagnés sur le dispositif, les équipes CAPPa sont aussi fortement mobilisées en amont dans la préparation de la scolarisation (démarches administratives, première prise de contact...).

Enfin, les professionnels CAPPa peuvent aussi mener des actions de sensibilisation aux particularités de fonctionnement autistique dans les différents milieux de vie de l'enfant et apporter au besoin un appui technique aux intervenants assurant l'accompagnement.

Intervention dans les écoles et accompagnement à la mise en place d'outils

Une à deux fois par an, l'équipe du CAPPa (éducatrice spécialisée et/ou psychologue) réalise une observation en classe pour chaque enfant bénéficiant du dispositif, idéalement en amont de l'Équipe de Suivi de Scolarisation (ESS).

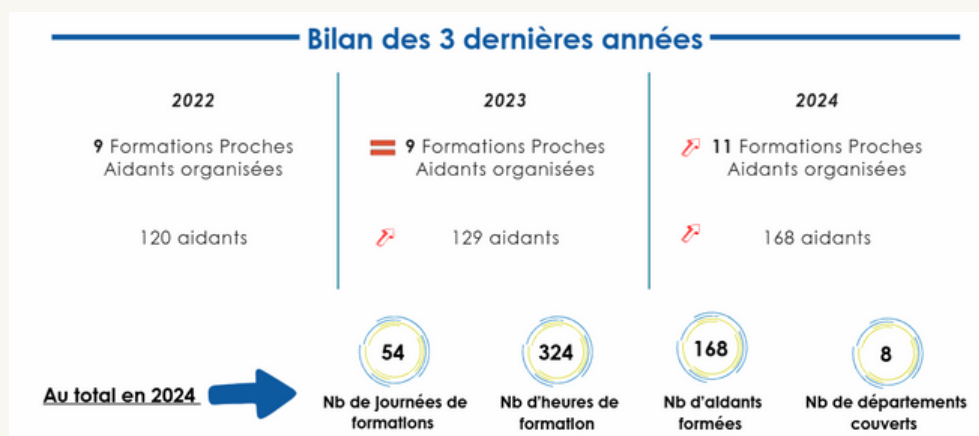
Cette première intervention permet d'évaluer différents aspects du développement de l'élève : autonomie, comportement, socialisation, communication, interactions et jeu. Un compte-rendu est ensuite rédigé par les professionnelles du CAPPa, comprenant à la fois leurs observations cliniques et des préconisations d'aménagements destinées à favoriser l'inclusion de l'élève (structuration de l'environnement, stratégies éducatives, etc.).

Une seconde intervention peut être proposée afin de soutenir l'équipe enseignante dans la mise en œuvre concrète des adaptations suggérées.

Des échanges réguliers ou ponctuels peuvent également être organisés tout au long de l'année scolaire entre le CAPPa, l'enseignant-e ou la référente de scolarité, en fonction des besoins ou des difficultés rencontrées.

Temps de formation parentale individuelle ou collective

Le service formation du CRA Midi-Pyrénées organise des formations pour les proches aidants. Les familles accompagnées par le CAPPa peuvent en bénéficier.



Service Formation du CRA Midi-Pyrénées
Ouvert du lundi au vendredi
9h15-12h30 / 13h30-17h



PERSPECTIVES FUTURES



Préparation à l'auto-évaluation

La préparation à l'auto-évaluation constitue une étape déterminante dans la mise en œuvre de la démarche qualité au sein d'une structure médico-sociale. Elle permet de créer les conditions favorables à une participation large et constructive des professionnels, des usagers et de leurs représentants. C'est le socle d'une démarche partagée permettant d'instaurer une culture commune et de la qualité et de la démarche d'amélioration continue au service des usagers.

Cette phase comprend plusieurs volets :

- **Information et sensibilisation** : communication claire sur les objectifs, les enjeux et le cadre réglementaire afin d'impliquer les équipes et de valoriser la place des usagers.
- **Mise en place d'une gouvernance** : constitution d'un comité de pilotage représentatif chargé de coordonner les actions, de suivre l'avancement et de garantir la transparence du processus.
- **Méthodologie et planification** : choix des outils de recueil (questionnaires, entretiens, analyses documentaires), définition des thématiques prioritaires et élaboration d'un calendrier adapté aux contraintes de fonctionnement.
- **Participation des usagers et familles** : organisation de dispositifs de consultation (groupes de parole, enquêtes de satisfaction, entretiens individuels) permettant d'intégrer pleinement leur expérience et leurs attentes.
- **Organisation matérielle et logistique** : préparation des supports, mobilisation des ressources nécessaires et mise en place d'outils facilitant la collecte et le traitement des données.

Déploiement de l'offre du CAPPA en fonction des besoins territoriaux

Dans la continuité des actions engagées auprès des enfants et jeunes avec un diagnostic de TSA et au regard de l'augmentation des demandes, le CRA souhaiterait renforcer à terme son dispositif CAPPA et réduire au-delà des enfants de plus de 6 ans tous risques de ruptures de parcours.

Ce projet expérimenté à partir de l'équipe de Toulouse courant 2026 reposerait sur un suivi individualisé, des dispositifs de groupe et de guidance parentale renforcés avec le soutien de l'équipe pluridisciplinaire de l'appui ressources, en lien étroit avec les partenaires du champ sanitaire, de l'éducation nationale et du secteur social et médico-social. L'objectif serait de proposer un parcours structuré et lisible, incluant la coordination des soins, le soutien à l'inclusion scolaire et sociale, mais aussi la prévention des ruptures de prise en charge entre la pédopsychiatrie et la psychiatrie adulte.

Cette extension dans ces objectifs généraux viserait ainsi à renforcer les compétences parentales, sécuriser les transitions scolaires et professionnelles, et favoriser la continuité de l'accompagnement post diagnostic.



CAPPA

coordination & appui
des parcours précoces
en autisme



Coordonnées

Dispositif CAPPA

GIP CRA Midi-Pyrénées
2 rue du Lieutenant Guy Dedieu
31300 Toulouse

www.cra-mp.info 

accueil.cappa@cra-mp.info 

05 23 610 421 

